

# Comment verser votre Taxe d'Apprentissage à l'Ensemble Scolaire Bourges Centre

*Vos versements doivent transiter obligatoirement par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA).*

## Comment faire ?

La C.C.I gère pour vous le dossier,  
la collecte des tickets exonérateurs (...)  
et oriente votre taxe selon votre demande.

### **A**

Vous trouverez dans ce dossier un exemplaire de bordereau à retourner à l'organisme collecteur de votre choix.  
Vous devez y porter tous les éléments de calcul afin de déterminer le montant TOTAL exigible.

### **B**

En bas du bordereau, un tableau de proposition de reversement aux écoles est disponible. C'est là que vous pouvez inscrire l'ensemble scolaire Bourges Centre sans oublier de noter le pourcentage que vous souhaitez nous faire parvenir.

### **C**

Si vous souhaitez nous verser la totalité, il suffit d'inscrire 100 % car c'est l'organisme collecteur qui calculera la part que nous sommes habilités à percevoir.

### **D**

Votre organisme collecteur gèrera toutes les autres modalités et orientera les fonds destinés au Quota, à la péréquation nationale, Etc...

Nota : Les établissements scolaires habilités à percevoir la taxe d'apprentissage ont l'obligation de justifier de son usage dans des investissements matériels et pédagogiques, exclusivement destinés à la formation des jeunes.

# COMMENT REMPLIR VOTRE BORDEREAU DE VERSEMENT

## 1 - Calcul de la taxe d'apprentissage

### MONTANT DE LA TAXE BRUTE

La taxe est égale à 0,50 % du montant de la masse salariale brute 2009. Ainsi le montant à prendre en compte est, pour tous les employeurs, celui figurant dans le feuille ETABLISSEMENT, « rubrique 5 » Total des rémunérations annuelles déclarées dans la déclaration annuelle des données sociales (DADS) (a)

### MONTANT DES CHARGES DEDUCTIBLES

Le barème représente 48 % de la taxe brute.

La seule déduction possible au titre du Barème reste la possibilité de déduire les dépenses liées à l'accueil de stagiaires de la formation initiale dans la limite de 4 % de la TA. (48 % - (TA x 4 % - plafond maximum pouvant être déduit sur la part Barème-) = Barème net.

## 2 - Versement

### COMPOSITION DE LA TAXE

La taxe se compose :

- du **QUOTA** : 52 %
- du **BAREME** ou **HORS-QUOTA** : 48 %

Catégories	Etablissement concernés	Niveaux	Pourcentage
A	LP et collèges	Niveaux IV et V CAP et BEP	40 %
B	LEGT LP Universités	Niveaux II et III Bac pro, BTS, DUT	40 %
C	Universités et écoles d'ingénieurs	Niveau I Bac + 3	20 %

**REMARQUE** : Les dépenses obligatoires au titre de l'économie sociale et familiale (10 %) peuvent s'imputer à votre gré sur l'une des 3 catégories.

Les établissements de l'ensemble scolaire Bourges Centre sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage prévue pour les catégories : A « LP et Collèges » et B « LEGT et LP ».

Si le montant brut de votre taxe (a) n'excède par 304.9 €, vous êtes dispensés de l'observation du barème de répartition. Vous pouvez donc, dans ce cas, verser aux établissements de l'ensemble scolaire Bourges Centre, l'intégralité de la somme normalement soumise au barème soit 100 %.

## 3 - Apprentis

Si vous avez employé un apprenti en 2009, une part de votre quota doit obligatoirement aller au CFA qui l'accueille.

## 4 - Modalités pratiques

### ADRESSEZ VOTRE VERSEMENT AVANT LE 28 FEVRIER 2010

Exclusivement par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de votre branche d'activité, de votre Chambre de Commerce et d'Industrie ou de votre Chambre des Métiers.

Il convient de spécifier le montant que vous avez décidé d'attribuer aux établissements de l'ensemble scolaire Bourges Centre.

**BORDEREAU DE VERSEMENT  
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR L'EXERCICE 2009**

à retourner à l'organisme collecteur de votre choix.

**L'entreprise**

Raison sociale : .....

Adresse .....

.....

Code postal..... Commune.....

 : .....  : .....

N° SIRET.....Code APE NAF.....

Personne à contacter.....

**Verse au titre de la taxe d'apprentissage**

Aux établissements de l'Ensemble Scolaire  
Bourges Centre ..... %

Dans la Catégorie B « LEGT et LP » ..... €

Soit au total ..... €

A..... le.....

Cachet et signature,

**Date limite de versement avant le 28 février 2010**